



CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 05 MARS 2021**



MAIRIE DE FUMEL
Secrétariat Général

Fumel, le 05 février 2021

Affaire suivie par
M-C. CRAYSSAC

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la **réunion du Conseil Municipal de Fumel** qui aura lieu le :

**Vendredi 05 mars 2021 à 19 heures 15
dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie**

Vous voudrez bien trouver, à titre de notification :

- 1) Ordre du jour et note de synthèse sur les questions à traiter lors de la séance du 05 mars 2021.**
- 2) Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2020.**

Je vous prie d'agréer, **Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal** l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Signé : Jean-Louis COSTES

Ensemble des membres du Conseil Municipal



Conseil Municipal
Séance du 05 mars 2021

MAIRIE DE FUMEL - Place du Château 47500 FUMEL
Tél. : 05.53.49.59.70 – Email : accueil@mairiefumel.fr

Page 2 sur 30

Commune de FUMEL
Compte-rendu

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 MARS 2021

- - - - -

L'An Deux Mil Vingt et un, cinq mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Guylaine MATIAS**, Monsieur **Flavien BASILE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Monsieur **Baptiste MELO**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Cédric MORÉNO**,
Pouvoir à Baptiste MELO.

ABSENTS :

Monsieur **Ahmed EDOUIDI**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **2**
- . Nombre de Conseillers Présents : **25**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **26**

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 MARS 2021

- - - - -

L'An Deux Mil Vingt et un, cinq mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Guylaine MATIAS**, Monsieur **Flavien BASILE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Monsieur **Baptiste MELO**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Cédric MORÉNO**,
Pouvoir à Baptiste MELO.

ABSENTS :

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : 1
- . Nombre de Conseillers Présents : 26
- . Nombre de pouvoirs : 1
- . Suffrages Exprimés : 27

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 MARS 2021

- - - - -

L'An Deux Mil Vingt et un, cinq mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Guylaine MATIAS**, Monsieur **Flavien BASILE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Monsieur **Baptiste MELO**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Cédric MORENO**,
Pouvoir à Baptiste MELO.

ABSENTS :

Madame **Sandrine GÉRARD**,
Monsieur **Grégory VALLIQUET**,

n'ayant pas pris
part au vote

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **3**
- . Nombre de Conseillers Présents : **24**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **25**

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 MARS 2021

- - - - -

L'An Deux Mil Vingt et un, cinq mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Maryse SICOT**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Madame **Guylaine MATIAS**, Monsieur **Flavien BASILE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Monsieur **Baptiste MELO**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Cédric MORÉNO**,
Pouvoir à Baptiste MELO.

ABSENTS :

Monsieur **Jean-Louis COSTES**,
Monsieur **Michel MARSAND**,
Monsieur **Francis ARANDA**,

n'ayant pas pris
part au vote

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **4**
- . Nombre de Conseillers Présents : **23**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **24**

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 MARS 2021

- - - - -

L'An Deux Mil Vingt et un, cinq mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Maryse SICOT**, Madame **Chantal BREL**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Guylaine MATIAS**, Monsieur **Flavien BASILE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Monsieur **Baptiste MELO**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Cédric MORÉNO**,
Pouvoir à Baptiste MELO.

ABSENTS :

Monsieur **Jean-Pierre MOULY**,
Monsieur **Jérôme LARIVIERE**,
Monsieur **Francis ARANDA**,

n'ayant pas pris
part au vote

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : 4
- . Nombre de Conseillers Présents : 23
- . Nombre de pouvoirs : 1
- . Suffrages Exprimés : 24

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 MARS 2021

- - - - -

L'An Deux Mil Vingt et un, cinq mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Flavien BASILE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Monsieur **Baptiste MELO**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Cédric MORÉNO**,
Pouvoir à **Baptiste MELO**.

ABSENTS :

Madame **Guylaine MATIAS**,



n'ayant pas pris
part au vote

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **2**
- . Nombre de Conseillers Présents : **25**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **26**

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 MARS 2021

- - - - -

L'An Deux Mil Vingt et un, cinq mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Maryse SICOT**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Flavien BASILE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Monsieur **Baptiste MELO**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Cédric MORÉNO**,
Pouvoir à Baptiste MELO.

ABSENTS :

Madame **Guylaine MATIAS**,
Monsieur **Francis ARANDA**,

}
n'ayant pas pris
part au vote

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **3**
- . Nombre de Conseillers Présents : **24**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **25**

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 MARS 2021

- - - - -

L'An Deux Mil Vingt et un, cinq mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Max ALBASI**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Francis ARANDA**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Madame **Guylaine MATIAS**, Monsieur **Flavien BASILE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Monsieur **Baptiste MELO**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Cédric MORÉNO**,
Pouvoir à Baptiste MELO.

ABSENTS :

Madame **Chantal BREL**,
Monsieur **Michel MARSAND**,

}
n'ayant pas pris
part au vote

Monsieur **Jean-Pierre MOULY** a été nommé Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : **3**
- . Nombre de Conseillers Présents : **24**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **25**



MAIRIE DE FUMEL

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

VENDREDI 05 MARS 2021



MAIRIE DE FUMEL

Téléphone : 05.53.49.59.69

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2021

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du **18 décembre 2020**.

I. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2) Commune - bilan des acquisitions et des cessions immobilières au titre de 2020.
- 3) Débat d'orientation budgétaire 2021 (DOB).
- 4) Subventions aux associations au titre de 2021.

II. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 5) Rythme scolaire – organisation de la semaine scolaire.
- 6) Château de Bonaguil – convention de partenariat avec la société SULBIR THÉÂTRE Cultur'in the city au titre de 2021.

III. URBANISME

- 7) Validation du zonage pluvial proposé lors de l'étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif.
- 8) Validation des nouvelles dénominations et numérotations des rues de la commune de Fumel.

IV. INTERCOMMUNALITÉ

- 9) Convention de participation financière entre la communauté de communes Fumel-Vallée du Lot et la commune de Fumel pour la mise en œuvre de l'enrobé bitumeux modifié.
- 10) Convention de coopération pour les chantiers éducatifs 2021.
- 11) Projet de convention d'occupation temporaire du domaine public de la commune de Fumel en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le centre d'hébergement municipal de Moncany.

V. PERSONNEL

- 12) Création et suppression de postes au tableau des emplois.

QUESTIONS DIVERSES

- 13) Motion de soutien au secteur culturel.
- 14) Motion – Cité scolaire.

1/2021. OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020.

En ouvrant la séance, **Monsieur le Maire** invite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du **18 décembre 2020**.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2020 ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.**

I. AFFAIRES FINANCIÈRES

2/2021. OBJET : COMMUNE - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE 2020.

Monsieur COSTES expose que l'article 11 de la loi du **08 février 1995** prévoit que les Collectivités Territoriales et un certain nombre d'établissements publics doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Collectivité ou de l'Etablissement public.

Il indique que pour les Communes, ce bilan porte sur les acquisitions et cession effectuées par la Collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de cette collectivité dans le cadre d'une convention conclue avec elle.

Il donne le détail des cessions immobilières 2020 et des acquisitions immobilières 2020 rappelées dans les états annexés à la présente délibération.

Il invite l'assemblée à porter une appréciation sur la politique immobilière suivie en 2020 après en avoir rappelé les grandes orientations.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve la politique immobilière suivie par la Commune en 2020 conformément aux états des acquisitions et des cessions 2020 joints en annexe ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité.**

COMMUNE DE FUMEL

ÉTAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE 2020

Désignation du bien (Terrains, Immeubles, Droits Réels)	Localisation	Références Cadastrales	Origine de Propriété Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	MONTANT
			NÉANT			

Le Maire,
Signé : J.L. COSTES

COMMUNE DE FUMEL

ÉTAT DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE 2020

Désignation du bien (Terrains, Immeubles, Droits Réels)	Localisation	Références Cadastrales	Origine de Propriété Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	MONTANT
Parcelle (délibération du 11/10/2019)	3, rue des Oules	AI 1027 (92ca)	Commune de Fumel	M. DE AMARAL Guillaume et Mme DE ZAGRODZKI SYROKOMLA Sophie	Paiement au comptant	92,00 €

Le Maire,
Signé : J.L. COSTES

3/2021. OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 (DOB).

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du **07 août 2015** créée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

Cet article 107 de la loi NOTRe a modifié notamment les articles L2312-1, L3212-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la forme et au contenu du DOB. Désormais, celui-ci devra entre-autre prévoir la structure de la gestion de la dette et les engagements pluriannuels s'ils existent. Il devra être transmis au représentant de l'Etat et au Président de Fumel-Vallée du Lot.

Il donne lecture des principales données contenues dans le rapport joint en annexe de la note de synthèse.

Il invite l'Assemblée à ouvrir ce débat à la lumière des éléments d'information dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal**

1. prend acte que le **Débat d’Orientation Budgétaire 2021** a bien eu lieu au vu des éléments d’information présentés et joints en annexe de la présente délibération ;
2. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour à l’unanimité.

4/2021. OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2021.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901** ainsi qu’aux établissements scolaires.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque structure au titre de l'exercice **2021**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2021 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2021
Association de pêche et Pisciculture	Assurer la satisfaction de tous les pêcheurs et continuer notre programme de sensibilisation à la pêche.	300,00
Club de la TUKO	Organiser des loisirs et améliorer les conditions de vie des personnes âgées de l'Hôpital	200,00
Amicale du Personnel de l'Hôpital Rural de Fumel	Favoriser les liens entre les employés de l'Hôpital Rural et apporter des aides de différentes natures	200,00
Moto Club Fumel Libos	Organisation du championnat de France et du championnat d'Aquitaine	900,00
ANACR Fumel/Libos	Aider et assister les anciens combattants à défendre leurs intérêts	200,00
Comité Cantonal des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	Entretenir les liens noués entre les anciens mobilisés en Algérie Maroc et Tunisie.	100,00
Amicale des Anciens Marins	Conserver les liens noués entre les anciens marins	50,00
Association du Chenil Départemental de Lot-et-Garonne	Fonctionnement de la fourrière	6.481,35
Union Compagnonnique	Participer aux charges de fonctionnement	1.400,00
La Boule Fuméloise	Organisation du concours de pétanque Ville de Fumel	1.100,00

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2021
Football Club	Subvention équilibre	4.000,00
Basket Cuzorn/Fumel	Participer au financement des animateurs Labellisation école mini-basket	2.100,00 900,00
École Saint Marie Monsempron-Libos	Participation aux charges de fonctionnement (35 € x 9 enfants)	315,00
Amicale des pompiers de Fumel	Conserver les liens noués avec les pompiers	400,00
Fédération Nationale André MAGINOT de Cuzorn Fumel	Participer au fonctionnement	50,00
Asso. sportive du collège de Fumel	Subvention équilibre	350,00
Boxing Club	Subvention – participer au financement d'un éducateur sportif	4.000,00
Club Canin Fumémois	Subvention d'équilibre Subvention exceptionnelle (local d'accueil, clôture)	250,00 250,00
Association Franco-Portugaise	Subvention exceptionnelle d'équilibre – crise sanitaire COVID19	1.200,00
Association 4 pattes	Subvention équilibre	150,00
PIM'S DANCE	Subvention équilibre	500,00
Amicale des Médaillés Militaires du Grand Fumémois	Subvention exceptionnelle. Achat drapeau suite création association	100,00
Les Amis de Bonaguil	Subvention équilibre	5.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2021 de la Commune ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour à l'unanimité.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2021.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2021.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2021 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Comité des Fêtes	Organiser les fêtes et manifestations dans le Fumélois : subvention équilibre	8.000,00 Sous réserve animations

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2021 de la Commune ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité (Madame GÉRARD et Monsieur VALLIQUET ayant quitté la salle, n'ont pas pris part au vote).

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2021.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2021.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2021 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
USVL 47	Pratique du Rugby : subv. équilibre	14.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2021 de la Commune ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité (Messieurs COSTES, MARSAND et ARANDA ayant quitté la salle, n'ont pas pris part au vote).

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2021.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2021.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2021 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Amicale du Personnel Communal	Favoriser les liens entre les employés et leur apporter des aides de différentes natures : subvention équilibre.	9.000,00

- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2021 de la Commune ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour à l'unanimité (Messieurs MOULY, LARIVIERE et ARANDA ayant quitté la salle, n'ont pas pris part au vote).**

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2021.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2021.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2021 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Ludothèque Fuméloise	Contribuer au fonctionnement : subvention équilibre.	15.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2021 de la Commune ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour à l'unanimité (Madame MATIAS ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote).

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2021.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901**.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2021**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2021 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Association Cultures et Quartiers	Atelier alphabétisation intégration citoyenneté : Subvention équilibre.	2.000,00
	Aide aux devoirs.	3.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2021 de la Commune ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité (Madame MATIAS et Monsieur ARANDA ayant quitté la salle, n'ont pas pris part au vote).

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2021.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901**.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2021**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2021 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Association des Médiévales	Organiser des spectacles Médiévaux : Subvention Equilibre.	4.000,00
	20 ^{ième} anniversaire – complément subvention.	1.000,00
		Sous réserve de manifestations

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2021 de la Commune ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité (Madame BREL et Monsieur MARSAND ayant quitté la salle, n'ont pas pris part au vote).

II. AFFAIRES GÉNÉRALES

5/2021. OBJET : RYTHME SCOLAIRE – ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE.

Madame LACOMBE rappelle que le décret du **27 juin 2017** n°2017-1108 permet de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants. Ce décret permet au Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale, sur proposition conjointe d'une commune et des Conseils d'école, d'autoriser à titre dérogatoire des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire avec une répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 4 jours.

Conformément à l'article D521-12 du Code de l'Éducation, cette décision ne peut être portée sur une durée supérieure à 3 ans or elle arrive à échéance.

Elle rappelle que, lors de la séance du **27 juillet 2017**, l'assemblée délibérante s'était prononcée en faveur d'une organisation de la semaine scolaire à 4 jours.

Elle précise qu'une concertation a eu lieu à l'échelle du territoire, et qu'un large consensus se dégage pour le maintien de la semaine à 4 jours au niveau de la communauté de communes Fumel-Vallée du Lot.

Madame LACOMBE fait état de l'enquête menée auprès des parents d'élèves avec 91 % pour l'école maternelle du Centre et 94 % pour l'école élémentaire Jean Jaurès de parents favorables au maintien de la semaine de 4 jours.

Par ailleurs, les Conseils d'école de l'école Maternelle du Centre en date du **02 mars 2021** et de l'école élémentaire Jean Jaurès en date du **04 mars 2021** se sont prononcés en faveur de la continuité de la semaine de 4 jours.

Madame LACOMBE précise enfin que, conformément aux engagements de la ville de Fumel, les ateliers animés par des intervenants extérieurs et des animateurs de la commune se poursuivront dans le cadre de l'Accueil de Loisir sans Hébergement (ALSH) en fin de journée.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. sollicite auprès du directeur académique des services de l'Éducation Nationale, sur avis conforme des deux Conseils d'École, le maintien à titre dérogatoire de la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2021-2022 pour les 2 écoles de la commune de Fumel ;**

- 2. précise que les horaires retenus seraient identiques à ceux qui existent actuellement dans les écoles soit :**
 - ✓ **école maternelle du Centre**
 - 07h30 – 09h00 : ALSH**
 - 09h00 – 12h00 : Enseignement**
 - 12h00 – 13h30 : Pause méridienne**
 - 13h30 – 16h30 : Enseignement**
 - 16h30 – 18h30 : ALSH**

 - ✓ **école élémentaire Jean Jaurès**
 - 07h30 – 09h00 : ALSH**
 - 09h00 – 12h00 : Enseignement**
 - 12h00 – 13h45 : Pause méridienne**
 - 13h45 – 16h45 : Enseignement**
 - 16h45 – 18h30 : ALSH**

- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour à l'unanimité.**

6/2021. OBJET : CHÂTEAU DE BONAGUIL – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ SULBIR THÉÂTRE CULTUR'IN THE CITY AU TITRE DE 2021.

La commune de Fumel a été sollicitée par la société SULBIR THÉÂTRE Cultur'in the city 19 rue d'Enghien 75010 Paris afin de développer avec elle, un partenariat, dans le but de commercialiser des entrées au château de Bonaguil. Pour cela, une convention de partenariat pourrait être conclue entre la commune et cette société.

Madame STARCK expose le détail de ce possible partenariat :

- La société commercialise des coffrets cadeaux musées et monuments dans divers points de distribution : Carrefour, Cultura, Galeries Lafayette, E. Leclerc, ...
- le montant des entrées vendues par la société au tarif en vigueur sera entièrement reversé à la commune par relevé mensuel.
- La société commercialise ses coffrets et pratique une marge sur la valeur des entrées.

Madame STARCK précise que les parties conviennent de conclure leur partenariat pour une année, renouvelable par tacite reconduction pour un an.

Dès lors, elle invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve la convention de partenariat entre la commune et la société SULBIR THEATRE Cultur'in the city 19 rue d'Enghien 75010 PARIS ;**
- 2. autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour et 4 voix contre (Madame STREIFF, Messieurs SOTTORIVA et MELO qui a le pouvoir de Monsieur MORENO).**

III. URBANISME

7/2021. OBJET : VALIDATION DU ZONAGE PLUVIAL PROPOSÉ LORS DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Monsieur ALBASI rappelle que la compétence « gestion des eaux pluviales » incombe à la commune.

Il indique que Fumel-Vallée du Lot a fait réaliser, en 2019, un diagnostic sur l'assainissement intégrant une étude liée à la gestion des eaux pluviales. Il précise que cette étude diagnostique ainsi que ses annexes ont été transmises à la commune récemment pour validation ou modification.

Il précise que l'entreprise SUEZ, mandatée par Fumel-Vallée du Lot pour cette étude, propose un zonage spécifique dit « Zone 1 » sur plusieurs secteurs de la commune, situés en zones 1AUb et 2AU ; respectivement zone constructible immédiatement et zone constructible après révision du PLUi.

Il informe l'assemblée que, sur cette zone 1, la mise en place de mesures compensatoires sera obligatoire pour le demandeur d'un permis de construire, dès le 1^{er} m² imperméabilisé. La mesure compensatoire devra faire l'objet d'une étude hydraulique qui permettra de préciser la perméabilité du sol et de s'assurer de conditions de nappes satisfaisantes.

Il ajoute que, sur le reste de la commune, en zone 2, ces mesures compensatoires seront exigées dès 100 m² de surface imperméabilisée.

Il précise que l'approbation du diagnostic permettra à la commune d'être subventionnée par l'Agence de l'Eau pour des travaux favorisant l'infiltration et la désimperméabilisation des parkings, toitures et cours d'école.

Vu le projet de zonage établi par l'entreprise SUEZ,

Considérant que le retour de la commune sur ce projet de zonage pluvial est nécessaire pour le bon déroulement de l'enquête publique,

Il propose à l'Assemblée de valider le projet de zonage annexé à la délibération.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. valide la carte de zonage telle que proposée par l'entreprise SUEZ, mandatée par Fumel-Vallée du Lot, et détaillée dans la carte jointe en annexe ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour à l'unanimité.**

8/2021. OBJET : VALIDATION DES NOUVELLES DÉNOMINATIONS ET NUMÉROTATIONS DES RUES DE LA COMMUNE DE FUMEL.

Madame TALET rappelle qu'en séance du Conseil Municipal du 02 octobre 2020, un projet de dénomination des rues et voies de la commune de Fumel avait été présenté aux membres de l'assemblée délibérante.

Après l'intervention des Conseillers Municipaux, il avait été relevé des oublis et/ou doublons sur la liste des dénominations proposées.

Aussi, afin de fiabiliser au mieux le fichier correspondant, des vérifications de terrain ont été menées par les services de la commune en collaboration avec le prestataire « *La Poste* » retenu pour mener à bien la normalisation de l'adressage sur la commune. La délibération du 02 octobre 2020 n'ayant pas été transmise au contrôle de légalité dans l'attente de la fiabilisation du fichier adressage, n'a donc pas de caractère exécutoire.

Madame TALET propose au Conseil Municipal de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales conformément au listing transmis aux membres de l'assemblée délibérante en annexe de la note de synthèse.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. accepte les dénominations des rues et voies présentées conformément au tableau joint à la présente délibération ;**
- 2. autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- 3. autorise Monsieur le Maire à compléter par voie d'arrêté la numérotation des différentes adresses en fonction des besoins ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour à l'unanimité.**

IV. INTERCOMMUNALITÉ

9/2021. OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FUMEL-VALLÉE DU LOT ET LA COMMUNE DE FUMEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENROBÉ BITUMEUX MODIFIÉ.

Madame TALET expose que, dans le cadre du projet urbain de requalification de l'avenue de l'Usine, la concomitance de travaux portés par la communauté de communes tels que le démantèlement de l'ancienne usine métallurgique, la dépollution mais également la construction de la Maison de Santé pluridisciplinaire a contraint la ville de Fumel à renforcer la couche de roulement de la D710 sur l'avenue de l'Usine. En effet, la circulation d'engins gros-porteurs aurait mis à rude épreuve le revêtement routier dans les manœuvres d'entrée et de sortie.

Aussi, en accord avec les services du Département de Lot-et-Garonne, il a été convenu de réaliser la couche de roulement avec un bitume modifié performant générant un surcoût de 13.200,00 euros HT.

La communauté de communes propose de participer à hauteur de 5.000,00 euros et le Département de Lot-et-Garonne via la convention de Maîtrise d'Ouvrage transférée prendra à sa charge le solde.

Madame TALET donne lecture aux membres de l'assemblée de la convention de participation financière communautaire dont un exemplaire a été joint en annexe de la présente note.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. acte que le montant de la participation financière de la communauté de communes Fumel-Vallée du Lot pour la mise en œuvre d'un enrobé bitume modifié sur l'avenue de l'Usine s'élève à 5.000,00 euros ;**
- 2. autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour à l'unanimité.**

10/2021. OBJET : CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LES CHANTIERS ÉDUCATIFS 2021.

Monsieur COSTES rappelle aux membres du Conseil Municipal que Fumel-Vallée du Lot organise, depuis l'été 2009, des chantiers éducatifs pour les 14-17 ans intitulés : « Chantiers Éducatifs » durant la période des vacances scolaires.

Les ateliers de travail des matinées ne sont possibles que grâce à la collaboration des communes souhaitant participer à ce projet. Ainsi, les groupes de 8 jeunes, accompagnés par un animateur employé par Fumel-Vallée du Lot effectuent des ateliers de travaux d'utilité publique dans les communes.

Afin de formaliser cette coopération et d'encadrer les modalités de ce partenariat, **Monsieur COSTES** indique qu'une convention cadre sera passée avec Fumel-Vallée du Lot pour accueillir les chantiers éducatifs 2021.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour à l'unanimité.**

**11/2021. OBJET : PROJET DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE FUMEL EN VUE DE L'INSTALLATION ET
DE L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE CENTRE
D'HÉBERGEMENT MUNICIPAL DE MONCANY.**

Monsieur ALBASI rappelle au Conseil Municipal que la Commune a souhaité s'engager dans une politique de développement durable en favorisant le développement des énergies renouvelables.

Etant membre de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, la commune de Fumel peut si elle le souhaite, conventionner avec TE47 sans mise en concurrence dans le cadre de la quasi-régie.

Dans ce cadre, le projet serait de mettre à disposition de TE47 la toiture du Centre d'hébergement municipal de Moncany située sur la parcelle ZD 2037, pour que Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne y crée et exploite une centrale photovoltaïque.

TE47 vendrait l'énergie électrique produite à EDF Obligation d'Achat. **Monsieur ALBASI** précise qu'un projet plus ambitieux a été envisagé initialement sur l'ensemble des bâtiments du CAM de Moncany, mais la centrale de 300 kWc ne pourra voir le jour pour l'heure faute d'arrêtés tarifaire photovoltaïque toujours en attente de parution.

L'étude prendra en compte toutefois la possibilité d'optimiser les travaux de VRD pour une future centrale solaire sur un second bâtiment.

Pour la finalisation de ce projet, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne doit obtenir une autorisation temporaire d'occupation de ce bâtiment public de la commune, pour une durée de 22 ans, reconductible sans excéder la durée de 70 ans.

Les modalités de cette autorisation seront décrites dans une convention passée dans le cadre du 2° de l'article L2122-1-3 du Code Général de la Propriété des personnes publiques.

La commune mettra à disposition de TE47 la toiture, qui l'utilisera pour concevoir, réaliser et exploiter la centrale photovoltaïque, en produisant et en commercialisant de l'électricité grâce aux panneaux photovoltaïques, à l'exclusion de tout autre usage. TE47 sera complètement responsable des travaux d'installation et de l'exploitation de la centrale, comprenant la maintenance, le maintien des équipements en bon état d'entretien, de fonctionnement et de propreté, les impôts et taxes liées à l'équipement et à son exploitation et son assurance.

En contrepartie de cette occupation du domaine public, TE47 s'acquittera d'une redevance annuelle de 1.440,00 € ou d'une soulte de 28.809,00 € dans le cadre d'une opération de rénovation énergétique identifiée par la commune. Les travaux de création de la centrale sont estimés à ce jour à 119.000,00 € HT, sur 480 m² de toiture.

A l'expiration de la durée de la convention, la propriété de la centrale photovoltaïque pourra être transférée sur demande à la commune de Fumel qui pourra continuer à l'exploiter.

Dans le cas où la commune ne formulerait pas ce vœu, il revient à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne de démonter l'installation photovoltaïque si la commune ne souhaite pas reconduire la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Pour attester de la faisabilité de cette opération sur la toiture du bâtiment, une étude de structure sera menée sur le bâtiment.

- Si cette évaluation révèle un besoin de renforcement de charpente et que la Commune ne souhaite pas poursuivre l'opération, les frais de l'étude incomberont à TE47 ;
- Si l'étude admet que le bâtiment est apte à accueillir une centrale photovoltaïque sans travaux de renforcement, l'étude sera également financée par TE47.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. approuve le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public de la commune de Fumel aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque, tel que présenté ci-avant sur la toiture du centre d'hébergement de Moncany ;**
- 2. donne mandat à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Baptiste MELO ayant le pouvoir de Monsieur MORÉNO).**

VI. PERSONNEL

12/2021. OBJET : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS.

Conformément à l'article 34 de la loi du **26 janvier 1984**, et après avis favorable des représentants du personnel et des représentants de la Collectivité Territoriale lors du Comité Technique du **25 janvier 2021**, Monsieur le Maire propose de procéder aux créations et suppressions de postes au **tableau des emplois dont il donne le détail :**

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

1. décide les modifications suivantes :

CRÉATION	SUPPRESSION
. 1 poste « Adjoint Technique » à temps complet à compter du 01/04/2021 (Titularisation d'un contractuel suite à départ en retraite)	. 1 poste « Adjoint Technique Principal 2 ^{ième} classe » à temps complet à compter du 01/04/2021 (départ en retraite)

- 2. indique que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget de la Commune ;**
- 3. précise que le tableau des emplois est modifié comme ci-dessus ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES

13/2021. OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL.

Nous, Conseillers Municipaux de la commune de Fumel, réaffirmons notre attachement à la culture sur notre territoire et celui de la Communauté de Communes.

Dans le contexte du maintien de la fermeture générale des équipements et d'interdiction des événements culturels, nous nous inquiétons fortement du devenir des politiques conduites dans le domaine culturel en l'absence de visibilité sur la reprise possible de l'activité.

En grande difficulté depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid 19, nous nous engageons à défendre les lieux de culture sur notre territoire et notamment le cinéma Liberty, le Musée de Préhistoire, le Château de Bonaguil, l'École des Arts ainsi que l'ensemble des associations partenaires du Pôle Culture de Fumel Vallée du Lot qui permettent découvertes et passions, loisirs et rencontres, détente et création, ouverture d'esprit et éducation, débats et tolérance.

La réouverture des lieux culturels sans cesse repoussée est incompréhensible, alors même que les salles de spectacle et de cinéma ont mis en œuvre des protocoles sanitaires particulièrement stricts.

Il est important de retrouver les chemins de la culture, de la liberté, de la pensée, de la vie car le spectacle rend vivant !

La culture permet d'être ému, de rêver, d'écouter.

La culture permet de traverser les pires crises sans perdre son humanité et de supporter le monde qui nous entoure quand il devient trop fou, trop violent, trop dur.

La vitalité de l'offre culturelle dans nos communes et intercommunalités est indispensable tout autant pour nos concitoyens éprouvés par cette crise durable que pour l'attractivité globale de nos territoires.

La culture, elle est tout sauf non essentielle !

Nous défendons la réouverture de ces lieux dans le cadre du respect des normes sanitaires pour que la culture vive et que chaque habitant de notre territoire puisse y avoir accès.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve la motion de soutien au secteur culturel ;**
- 2. constate que la présente motion a été adoptée par 27 voix pour à l'unanimité.**

14/2021. OBJET : MOTION – CITÉ SCOLAIRE.

Nous exprimons notre inquiétude quant à la situation de la Cité scolaire de Fumel en raison d'une diminution importante des moyens qui lui sont accordés, notamment par la baisse de la Dotation Horaire Globale annoncée pour la rentrée 2021.

Le **Lycée d'enseignement général** enregistrerait une perte de 47 heures par semaine au détriment notamment de l'Aide Personnalisée consacrée à la remédiation, à la méthodologie et à l'accompagnement à l'orientation pourtant si nécessaire avec Parcoursup.

Le dédoublement des cours de mathématiques et de français en classe de seconde ne pourrait être maintenu. Or, après l'année difficile qui vient de s'écouler, les besoins sont immenses pour une remise à niveau des élèves dont certains sont en grande difficulté.

La perte de Dotation Horaire Globale risque d'engendrer aussi la disparition de Spécialités telles de « Sciences de l'ingénieur » qui font la réputation de l'établissement et sont porteuses de débouchés professionnels.

Pour le **Lycée d'Enseignement Professionnel**, il manquerait 37 heures par semaine, soit l'équivalent d'une classe de CAP. Cela entraînerait assurément le dysfonctionnement de l'ensemble des classes avec un risque de regroupement de plusieurs niveaux et/ou de champs professionnels différents.

Cette réduction considérable de la Dotation Horaire Globale aurait également pour conséquence la disparition de l'offre linguistique avec la perte du poste de Lettres Espagnol, ne laissant aux élèves comme seul choix l'apprentissage de l'anglais.

Des heures d'Aide Personnalisée seraient également sacrifiées, et un poste de productique serait supprimé.

Pour le **Collège**, alors que l'effectif demeure constant, ce sont 9 heures de Dotation Horaire Globale par semaine qui seraient retirées, entraînant la perte de 3 postes et la suppression du dédoublement de certaines classes.

Dans le cadre de la réforme « **pour une École de la confiance** » mise en place en 2019, des spécialités ont été créées, s'ajoutant au tronc commun. Or moins de 2 ans plus tard, il est regrettable que celles-ci soient menacées par un manque d'heures de poste.

Alors que la Cité scolaire de Fumel est reconnue pour son très bon niveau d'enseignement, qui se traduit par d'excellents résultats au Bac, la baisse annoncée de la Dotation Horaire Globale à la rentrée 2021 fait courir un risque de perte d'excellence. C'est donc une mauvaise nouvelle pour l'attractivité de l'établissement.

Nous sommes en droit de redouter également l'émergence d'une réelle inégalité pour les élèves des lycées ruraux, avec la crainte que le lycée de Fumel ne devienne un choix par défaut.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve la motion relative à la cité scolaire ;**

- 2. constate que la présente motion a été adoptée par 27 voix pour à l'unanimité.**

La séance a été levée à 20h59.